

Avis adopté

Séance plénière du 12 février 2025

De la banalisation de la violence verbale au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social.

Déclaration du groupe CGT-FO

« Au quotidien, s’instaure dans notre société une banalisation de la violence verbale, qui peut aboutir à la construction de ce que le Conseil de l’Europe définit comme discours de haine ».

Ainsi débute l’avis soumis au vote de notre Assemblée, un avis qui nous invite à plonger au cœur d’un des dysfonctionnements auxquels nous sommes confrontés et qui met à l’épreuve voire en péril notre démocratie et la stabilité de notre société : la violence verbale. Une violence qui peut, bien souvent, détourner notre vigilance et notre attention par sa banalité et son caractère parfois invisible. Pourtant elle peut faire des dégâts, bousculer des vies et causer des torts parfois graves.

Pour le groupe FO, La banalisation de la violence verbale doit être combattue. C’est un mal qui menace de nombreuses personnes et groupes pour ce qu’ils sont, pour leurs caractéristiques, leurs origines, leurs convictions, leurs choix de vie... Et qui, au final, menace nos libertés individuelles et collectives, notre cohésion sociale et notre démocratie.

Le groupe FO est particulièrement sensible à tout ce qui représente un réel enjeu de liberté et de respect des individus. Il est de la responsabilité de chacun de refuser la banalisation des violences verbales et leur « normalisation », et ainsi éviter qu’elles fassent le lit de tous les extrémismes. En la matière, l’avis montre bien que la réponse n’est pas simple, que le volet pénal n’est pas suffisant, que la sensibilisation et la formation sont indispensables.

Parmi les préconisations, Mieux décrypter ces violences verbales et en évaluer les effets sur la santé des victimes et la cohésion sociale nous paraît essentiel, tout comme communiquer, expliquer, former.

Internet et les réseaux sociaux numériques n’échappent pas à l’analyse ; il faut évidemment lutter contre la banalisation de la violence verbale via internet, l’avis préconise d’ailleurs la mise en place d’une nouvelle instance de régulation ; tout comme il faut sensibiliser et former en entreprise et dans le monde du travail (dans le cadre notamment de la formation continue en santé et sécurité).

Le groupe FO remercie les deux rapporteuses et a voté en faveur de l’avis